



INFORMATION SUR LE DISPOSITIF SOLIDARITÉ-PRÉVENTION DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Conformément à l'accord paritaire national du 17 novembre 2015, l'association IRP AUTO Solidarité-Prévention est chargée d'accueillir le fonds collectif Solidarité-Prévention et de mettre en œuvre les actions de solidarité et de prévention.

Les actions de **solidarité et de prévention**

Les actions prioritaires de solidarité

- **Assistance suite au décès**

Des actions de soutien et d'assistance sont proposées aux entreprises et aux salariés subissant un choc traumatique lié à un décès. IRP AUTO peut intervenir sous forme d'une aide aux démarches administratives, au soutien des proches et des collègues, à la prévention des ruptures professionnelles, au soutien psychologique.

- **Aide aux salariés en situation d'aidant familial**

Un enfant handicapé, un conjoint malade, un parent vieillissant et dépendant... de plus en plus de salariés assument auprès d'un proche le rôle d'aidant familial. Afin de favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et d'éviter les situations d'épuisement, IRP AUTO propose des aides diversifiées : organisation du quotidien, solution de répit, accompagnement personnalisé pour répondre aux difficultés de l'aidant souvent en situation de détresse, soutien à l'entreprise qui fait face à un collaborateur en situation d'aidant familial.

- **Assistance aux salariés**

Des actions d'assistance sont mises en place pour les salariés, notamment les plus jeunes, pour faire face aux conséquences d'une pathologie handicapante et faciliter l'accès aux soins.

Modules pédagogiques de prévention pour les apprentis

Pour prévenir les risques professionnels dès le début de la vie active, IRP AUTO s'engage dans la formation des jeunes, futurs salariés des services de l'automobile.

Ainsi, des modules pédagogiques dédiés à la prévention sont mis à la disposition de tous les formateurs Prévention-Santé-Environnement des Centres de Formation des Apprentis (CFA) afin de sensibiliser les jeunes dès leur entrée dans le monde professionnel sur les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels.



Mieux connaître les risques pour travailler en toute sécurité

IRP AUTO met à disposition des entreprises et des salariés des services de l'automobile un site Internet dédié à la Prévention, accessible à partir de l'espace privé du site www.irp-auto.com.

- Des articles sur les différents risques **identifiés pour les professionnels de la Branche** : les troubles musculo-squelettiques, le risque routier, la santé auditive, le risque de manutention, le risque chimique, le risque de chute.
- **Les principaux risques déclinés par métiers de l'automobile** : maintenance mécanique, carrosserie, peinture, contrôle technique, destruction d'automobiles, dépannage/remorquage, école de conduite, location de véhicules, parking, préparation et rénovation de véhicules, stations-service, vente de véhicules et de pièces détachées, etc.

Interventions en entreprise

À la demande du chef d'entreprise, **des interventions en entreprise** sont réalisées au sein de votre établissement par des préventeurs conseils référencés par IRP AUTO Solidarité-Prévention.

- **Prédiagnostic sur le bruit dans l'entreprise** : identifier les sources de bruit au poste de travail, analyser l'exposition au bruit et l'efficacité des actions de prévention déjà mises en œuvre et préconiser des priorités d'actions.
- **Tests auditifs auprès des salariés au sein de votre entreprise** : les salariés seront sensibilisés aux actions de prévention nécessaires.
- **Évaluation des risques professionnels** : accompagnement à la démarche d'identification des risques professionnels au sein de l'entreprise, et proposition de mesures de prévention prioritaires.
- **Analyse et prévention des risques liés à l'activité physique** : sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise à la prévention des risques liés à l'activité physique, identification des zones articulaires à risque, analyse des risques liés à l'activité physique au poste de travail et proposition de pistes d'amélioration du poste de travail.

Formations « prévention services de l'automobile »

IRP AUTO vous accompagne dans le déploiement des démarches de prévention avec la mise à disposition d'un module de formation adapté aux métiers des services de l'automobile.

Les objectifs de la formation « **Référent santé-sécurité** » sont :

- définir les missions du Référent santé-sécurité dans les services de l'automobile,
- mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- utiliser les bons outils et les bonnes méthodes dans la démarche de prévention.



Le financement du dispositif

Conformément à l'accord du 10 décembre 2014, le dispositif de solidarité et de prévention est alimenté par une contribution forfaitaire de 2€ ainsi répartis :

- 1 € par mois à la charge de l'employeur ;
- 1 € par mois à la charge du salarié.

Les particularités d'éligibilité et de recouvrement de la cotisation Solidarité-Prévention sont les suivantes :

	Solidarité-Prévention (1)
Apprentis	x
CTR de professionnalisation (- de 26 ans)	x
CTR de professionnalisation (+ de 26 ans)	●
Retraité reprenant une activité	●
Ouvrier, employé et maîtrise	
Maladie du 1 ^{er} au 45 ^{ème} jour	●
Maladie du 46 ^{ème} au 180 ^{ème} jour	x
Cadre	
Maladie du 1 ^{er} au 90 ^{ème} jour	●
Maladie du 91 ^{ème} au 180 ^{ème} jour	x
Toutes catégories	
Longue maladie à compter du 181 ^{ème} jour	●
Invalidité	(2)
Maternité (du début à la fin de l'arrêt)	x (3)
Mi-temps thérapeutique	●
Travailleurs à temps partiel	●
Salariés en chômage partiel	●

● : oui x : non

(1) la cotisation Solidarité-Prévention ne se calcule jamais au prorata.

(2) Rapprochez-vous de l'Urssaf dont vous dépendez : si des cotisations Urssaf sont dues, elles le sont aussi pour PRÉVENTION.

(3) Sauf complément de salaire versé par l'employeur au titre des articles 2-11 et 4-09 de la Convention collective.

Les contacts utiles



► **Internet : connectez-vous à votre espace privé sur www.irp-auto.com et accédez au site privé Solidarité-Prévention**

► **Par téléphone au numéro spécial Solidarité - Prévention :**

► **N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

► **Par e-mail : SolidaritePrevention@irpauto.fr**